

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2560

21 octobre 2011

### SOMMAIRE

3A Invest S.A. ....	122872	L.A.R. Immo S.à r.l. ....	122872
6922767 Holding Sàrl ....	122847	Muha No 2 LuxCo ....	122835
Acire S.A. ....	122876	N.F. Tech S.à r.l. ....	122873
ADEPA Asset Management S.A. ....	122876	Ortalis Holdings S.à r.l. ....	122857
Agence de Voyages GLOBUS s.à r.l. ....	122875	Ortalis Holdings S.à r.l. ....	122858
Agence Immo Héros S.à r.l. ....	122876	Ortalis Holdings S.à r.l. ....	122873
AG S.A. ....	122878	Ortalis Holdings S.à r.l. ....	122834
AG S.A. ....	122878	Ortalis Holdings S.à r.l. ....	122873
Apety Luxembourg S. à r.l. ....	122875	Papillon Bleu S.A. ....	122874
Apety Luxembourg S. à r.l. ....	122875	PhotoTechLuxco 2 S.A. ....	122847
Apety Luxembourg S. à r.l. ....	122875	Pricourt International S.A. ....	122834
Apety Luxembourg S. à r.l. ....	122874	PSPLUX ....	122834
Arfis S.A. ....	122878	Revest S.A. ....	122834
Arfis S.A. ....	122878	Roque Finances S.A. ....	122846
A.R.H. Limited ....	122858	Sahu S.A. ....	122856
A.R.H. Limited S.A. ....	122858	Saint Martin Inc. S.A. ....	122856
Arlaf Développement S.à r.l. ....	122875	Sauternes Finances Ltd. S.A. ....	122856
Assya Capital Luxembourg ....	122879	Smaccess SA ....	122856
Atlante International S.A. ....	122879	Sodarex International S.A. ....	122857
Blenheim Orange S.à r.l. ....	122879	SO.DE.CO. Lux S.A. ....	122856
Brock Enterprises S. à r.l. ....	122879	Someco S.à r.l. ....	122880
Bucomi SA ....	122872	Someco S.à r.l. ....	122880
Bucomi SA ....	122872	Southern Cross Finance S.A. ....	122834
Bureau d'Architecture Lodomez ....	122880	Swinton Holding S. à r. l. ....	122847
Carlys SC ....	122880	Systema S.A. ....	122857
Cogear, s.à r.l. ....	122876	TFP Royal II S.à r.l. ....	122857
d2lab S.A. ....	122874	TLCOM Capital LLP & Alpha S.C.A. ....	122858
deal S.A. ....	122874	VCL No. 10 S.A. ....	122858
FINANCO International GmbH ....	122873	Venti One S.A. ....	122858

**Ortalis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.111.

Jean LAMBERT,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée ORTALIS HOLDINGS S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 127111

Date effective: 30 août 2011

Luxembourg, le 30 août 2011.

Jean LAMBERT.

Référence de publication: 2011124158/15.

(110141388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Pricourt International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 68.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124123/10.

(110142716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**PSPLUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 112.796.

Les comptes annuels au 28/02/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011124124/11.

(110142423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Revest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 79.353.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124125/10.

(110142576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Southern Cross Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 95.612.

Les comptes annuels du 01.01.2010 au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.09.11.

Signature.

Référence de publication: 2011124136/11.

(110142330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Muha No 2 LuxCo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 188.771,21.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.960.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Muha No 2 LuxCo, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred seventy-eight thousand six hundred eighty-nine Swedish Kronor and thirty öre (SEK 178,689.30), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), dated 27 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2506 of 18 November 2010, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.960. The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg dated 20 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 4.30 p.m with Me Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Analia CLOUET, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To create, in addition to the existing ordinary shares, one new class of preference shares to be denominated "preference shares", having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per item 5 of this agenda.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand eighty-one Swedish Kronor and ninety-one öre (SEK 10,081.91) so as to raise it from its present amount of one hundred seventy-eight thousand six hundred eighty-nine Swedish Kronor and thirty öre (SEK 178,689.30) to an amount of one hundred eighty-eight thousand seven hundred seventy-one Swedish Kronor and twenty-one öre (SEK 188,771.21).

3 To issue one hundred eight thousand five hundred ninety-four (108,594) new ordinary shares and nine hundred ninety-two (992) new preference shares with a nominal value of zero point zero nine two Swedish Krona (SEK 0.092) per share.

4 To accept subscription for these new shares, with payment of share premium in an aggregate amount of sixty-two million four hundred nine thousand forty-three Swedish Kronor and ninety-nine öre (SEK 62,409,043.99), by Weber Holding GmbH and to accept payment in full for each of such new shares by a contribution in kind.

5 To fully restate the articles of incorporation of the Company without however amending the corporate object.

6 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to create, in addition to the existing ordinary shares, one new class of preference shares to be denominated "preference shares", having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement according to the fifth resolution below.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand eighty-one Swedish Kronor and ninety-one öre (SEK 10,081.91) so as to raise it from its present amount of

one hundred seventy-eight thousand six hundred eighty-nine Swedish Kronor and thirty öre (178,689.30) to an amount of one hundred eighty-eight thousand seven hundred seventy-one Swedish Kronor and twenty-one öre (SEK 188,771.21).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting resolved to issue one hundred eight thousand five hundred ninety-four (108,594) new ordinary shares and nine hundred ninety-two (992) new preference shares with a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092) per share.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Weber Holding GmbH, a limited liability company governed by the laws of Germany, with registered office at Auf der Burg 1, 56659 Burgbrohl, Germany and registered with the Commercial Register at the local court of Koblenz under HRB 22506 (the "Subscriber"), represented by Me Charles MONNIER, by virtue of a proxy given on 22 July 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for one hundred eight thousand five hundred ninety-four (108,594) new ordinary shares and nine hundred ninety-two (992) new preference shares with a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092) per share, with payment of a share premium in an aggregate amount of sixty-two million four hundred nine thousand forty-three Swedish Kronor and ninety-nine öre (SEK 62,409,043.99), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of twelve point forty-two per cent (12.42%) of the whole partnership interest in VATRO Trocknungs- und Sanierungstechnik GmbH & Co. KG, a company organized under the laws of Germany, having its registered office at Raiffeisenstraße 25, 57462 Olpe, Germany, and registered with the commercial register at the local court of Siegen under HRA 7618 (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report, which after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one hundred eight thousand five hundred ninety-four (108,594) new ordinary shares and the nine hundred ninety-two (992) new preference shares with a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092) each, to be issued with a total share premium of sixty-two million four hundred nine thousand forty-three Swedish Kronor and ninety-nine öre (SEK 62,409,043.99)."

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without however amending the corporate object. The articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

**"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Laws"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Muha No 2 LuxCo".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease

of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred eighty-eight thousand seven hundred seventy-one point twenty-one Swedish Kronor (SEK 188,771.21) represented by two million fifty thousand eight hundred sixty-nine (2,050,869) ordinary Shares (the "Ordinary Shares") and nine hundred ninety-two (992) preference shares (the "Preference Shares") (collectively, the "Shares" or individually, a "Share") each having a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092), and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each Share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

All Shares may only be transferred among shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own Shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder

or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 15. Representation of the Company.** Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by



the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each Share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the

remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) each Preference Share shall entitle to a preferred cumulative dividend in an amount of nine point eight seven five per cent (9.875%) per annum of the subscription price of such Preference Share (i.e., nominal value plus share premium fully paid in upon its issuance and not yet returned to the holder of such Preference Share) (the "Preferred Dividend"), then

(ii) any remaining dividend amount after allocation of the Preferred Dividend shall be allocated in whole to the Ordinary Shares on a pro rata basis.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the holders of the Preference Shares for (i) the repayment of the nominal value and share premium fully paid in on each of their Preference Shares plus (ii) the payment of any undeclared and unpaid Preferred Dividend thereon (to the extent not yet previously returned to the holders of Preference Shares);

(iii) third, to the holders of the Ordinary Shares on a pro rata basis.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euro (EUR 4,000,-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 4.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Muha No 2 LuxCo, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cent soixante dix-huit mille six cent quatre-vingt-neuf couronnes suédoises et trente öre (SEK 178.689,30), ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg) du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2506 le 18 novembre 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.960 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, du 20 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Me Charles MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire M<sup>e</sup> Analia CLOEUT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(iv) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Création, en complément des parts sociales ordinaires existantes, d'une nouvelle catégorie de parts sociales préférentielles qui seront dénommées «parts sociales préférentielles» ayant les droits et privilèges prévus dans les statuts de la Société à la suite de leur refonte selon le point 5 de cet ordre du jour.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix mille quatre-vingt-une couronnes suédoises et quatre-vingt-onze öre (SEK 10.081,91) pour le porter de son montant actuel de cent soixante dix-huit mille six cent quatre-vingt-neuf couronnes suédoises et trente öre (SEK 178.689,30) à un montant de cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante et onze couronnes suédoises et vingt et un öre (SEK 188.771,21).

3 Émission de cent huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (108.594) nouvelles parts sociales ordinaires et neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092) par part sociale.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-deux millions quatre cent neuf mille quarante-trois couronnes suédoises et quatre-vingt-dix-neuf öre (SEK 62.409.043,99), par Weber Holding GmbH et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

5 Refonte intégrale des statuts de la Société sans toutefois modifier l'objet social.

6 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de créer en complément des parts sociales ordinaires existantes, une nouvelle catégorie de parts sociales préférentielles qui seront dénommées «parts sociales préférentielles» ayant les droits et privilèges prévus dans les statuts de la Société à la suite de leur refonte conformément à la cinquième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille quatre-vingt-une couronnes suédoises et quatre-vingt-onze öre (SEK 10.081,91) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-neuf couronnes suédoises et trente öre (SEK 178.689,30) à un montant de cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante et onze couronnes suédoises et vingt et un öre (SEK 188.771,21).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre cent huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (108.594) nouvelles parts sociales ordinaires et neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092) par part sociale.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Weber Holding GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Auf der Burg 1, 56659 Burgbrohl, Allemagne et immatriculée au registre de commerce du Tribunal d'instance de Coblenz sous la référence HRB 22506 (le «Souscripteur»), représentée par Me Charles MONNIER, en vertu d'une procuration donnée le 22 juillet 2011, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (108.594) nouvelles parts sociales ordinaires et neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-deux millions quatre cent neuf mille quarante-trois couronnes suédoises et quatre-vingt-dix-neuf öre (SEK 62.409.043,99) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en douze virgule quarante-deux pourcent (12.42%) de la participation totale dans VATRO Trocknungs- und Sanierungstechnik GmbH & Co. KG, une société régie par le droit allemand, ayant son siège social à Raiffeisenstraße 25, 57462 Olpe, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du Tribunal d'instance de Siegen sous la référence HRA 7618, (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport par le Souscripteur a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cent huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (108.594) nouvelles parts sociales ordinaire et neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092) chacune, à émettre avec une prime d'émission de soixante-deux millions quatre cent neuf mille quarante-trois couronnes suédoises et quatre-vingt-dix-neuf öre (SEK 62.409.043,99).».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société, sans toutefois modifier l'objet social. Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

### **"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux (2) associés. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination sociale «Muha No 2 LuxCo».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

## Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante et onze couronnes suédoises et vingt et un öre (SEK 188.771,21) représenté par deux millions cinquante mille huit cent soixante-neuf (2.050.869) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et neuf cent quatre-vingt-douze (992) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») (collectivement, les «Parts Sociales» ou individuellement, une «Part Sociale») chacune ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092), et est entièrement libéré.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque Part Sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de Parts Sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 21. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

Pour chaque distribution de dividendes, le montant versé à cet effet devra être distribué conformément à l'ordre de priorité suivant:

(i) chaque Part Sociale Préférentielle donnera droit à un dividende préférentiel cumulatif et annuel d'un montant de neuf virgule huit sept cinq pour cent (9,875%) du prix de souscription de ladite Part Sociale Préférentielle (à savoir, la

valeur nominale et la prime d'émission payées à l'occasion de son émission et non encore remboursées au détenteur de ladite Part Sociale Préférentielle) (le «Dividende Préférentiel»), ensuite,

(ii) tout montant restant du dividende, après allocation du Dividende Préférentiel, sera alloué en entier aux Parts Sociales Ordinaires sur une base pro rata.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles au titre (i) du remboursement de la valeur nominale et de la prime d'émission payées sur chacune de leurs Parts Sociales Préférentielles et (ii) du paiement de tout Dividende Préférentiel non déclaré et non payé (à condition que ces montants n'aient pas encore remboursés ou payés aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles);

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base pro rata.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Monnier, A. Clouet, M. Bertomeu-Savalle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2011. Relation: RED/2011/1581. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): Max ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116588/647.

(110134048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

### Roque Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.116.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124127/10.

(110142597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



**6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.184.793.767,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

Les comptes annuels 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2011124147/13.

(110142191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**Swinton Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.471.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011124129/14.

(110142215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.216.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of the month of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PhotoTechLuxco 1 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Trade and Companies,

represented by Cyril d'Herbes, Avocat, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 August 2011, hereto annexed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "PhotoTechLuxco 2 S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-six thousand euro (€ 36,000.-) divided into thirty-six thousand (36,000) shares with a nominal value of one euro (€ 1.-) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31 May of each year at 6:15 p.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2013.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of four members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at any general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings.

This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. Each director may only represent one director at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the single signature of any director of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the shareholders for a period ending at the date they decided.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2012.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

**Art. 20. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
PhotoTechLuxco 1 S.A. ....	36,000	€ 36,000.
Total: .....	36,000	€ 36,000.

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

122851

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200..

*Statements*

The undersigned notary declares that he has verified the conditions laid down in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Company Law and expressly confirms that they have been observed.

*Sole shareholder's resolutions*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately taken sole shareholder' resolutions.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

*First resolution*

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Mr Thibault Basquin	20, place Vendôme, 75001 Paris, France	Director	10 August 1977	Versailles, France
Mr Yann Chareton	Via Privata Fratelli Gabba, n° 1/A, 20121 Milan Italy	Director	8 January 1978	Libreville, Gabon
Mr. Christophe Munsch	6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg	Director	22 March 1965	Strasbourg, France
Mr. Simon Barnes	6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg	Director	2 December 1962	Liverpool, United Kingdom

*Second resolution*

Has been appointed statutory auditor until the annual general meeting to be held in 2016:

Ganash Lokanathen, private employee, born on 5 July 1978 at Pahang (Malaysia), whose professional address is at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

*Third resolution*

The registered office is fixed at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept du mois d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PhotoTechLuxco 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, actuellement en phase d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois,

représentée par Cyril d'Herbes, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 août 2011, ci-annexée.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «PhotoTechLuxco 2 S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital émis de la Société est fixé à trente six mille euros (€ 36.000) représenté par trente six mille (36.000) actions d'une valeur nominale d'un euros (€1) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'actions se feront par une inscription au registre des actionnaires de la Société sur la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.



Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente et un du mois de mai de chaque année à 18:15 heures (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2013.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Chaque administrateur pourra représenter un seul administrateur durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de

conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur de la Société et, au cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaires. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

**Art. 20. Actionnaire unique.** Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
PhotoTechLuxco 1 S.A. ....	36.000	€ 36.000,
Total: .....	36.000	€ 36.000,

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

#### *Constatations*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions fixées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés et confirme expressément qu'elles ont été respectées.

#### *Décisions extraordinaire de l'actionnaire unique*

La personne susmentionnée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant avoir été régulièrement convoquée, a immédiatement pris les décisions suivantes.

#### *Première résolution:*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Mr Thibault Basquin	20, place Vendôme, 75001 Paris, France	Administrateur	10 août 1977	Versailles, France
Mr Yann Chareton	Via Privata Fratelli Gabba, n° 1/A, 20121 Milan Italie	Administrateur	8 janvier 1978	Libreville, Gabon
Mr. Christophe Munsch	6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg	Administrateur	22 mars 1965	Strasbourg, France
Mr. Simon Barnes	6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg	Administrateur	2 décembre 1962	Liverpool, Grande Bretagne

#### *Deuxième résolution:*

A été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

Ganash Lokanathen, employé privé, né le 5 juillet 1978 à Pahang (Malaisie), domicilié professionnellement au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

#### *Troisième résolution:*

Le siège social est fixé au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête de la présente.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. d'Herbes - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2011. Relation:LAC/2011/37462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le premier septembre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011123909/472.

(110142402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Sahu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 74.642.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124130/10.

(110142577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Saint Martin Inc. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 61.189.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124131/10.

(110142620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Sauternes Finances Ltd. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 61.190.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124132/10.

(110142579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**SO.DE.CO. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 42.347.

---

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011124134/10.

(110142292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Smaccess SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 93.424.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 août 2011.  
FIDUNORD Sarl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2011124133/14.

(110142250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Sodarex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.  
R.C.S. Luxembourg B 83.782.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124135/10.

(110142349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Systema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 31.342.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124138/10.

(110142624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**TFP Royal II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.267.

---

Les comptes de liquidations au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TFP Royal II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011124139/12.

(110142789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Ortalis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.111.

---

Catherine PEUTEMAN

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy, Belgique

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée

ORTALIS HOLDINGS S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 127111

Date effective: 30 août 2011

Luxembourg, le 30 août 2011.

Catherine PEUTEMAN.

Référence de publication: 2011124155/16.

(110141384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**TLCom Capital LLP & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 86.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124140/10.

(110142372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**VCL No. 10 S.A., Société Anonyme de Titrisation (en liquidation).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 133.377.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 27 Juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 Aout 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011124142/10.

(110142810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**Venti One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 145.926.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124144/10.

(110142634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**Ortalis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.111.

Patrice YANDE,  
Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard,  
Belgique,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée  
ORTALIS HOLDINGS S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro  
B 127111

Date effective: 30 août 2011

Luxembourg, le 30 août 2011.

Patrice YANDE.

Référence de publication: 2011124156/16.

(110141386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée,  
(anc. A.R.H. Limited S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 16.080.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of August.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "A.R.H. Limited S.A.", with registered  
office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section  
B, under the number 16.080, incorporated as a société anonyme under the denomination of AUSTRALUX S.A., pursuant



to a deed of Maître Lucien SCHUMAN, then residing in Luxembourg, dated July 28, 1978, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 235 of October 30, 1978.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated April 27<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 995 of May 11<sup>th</sup>, 2010.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Craig WILLIAMSON, Assistant Company Secretary, residing professionally in Luxembourg, 48, rue de la Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the capital to the extent of 400.- USD in order to raise it from the amount of 42,527,600.- USD to 42,528,000.- USD by the issue of 200 new Class C shares with a nominal value of 2.- USD each.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Change of the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), without changing the purpose of the company.

4.- Change the name of the company to A.R.H. LIMITED.

5.- Dismissal of all members of the board of directors and the statutory auditor with effect of the day of the General Meeting.

6.- Statutory appointments.

7.- Proceed to a complete reorganization of the articles of association.

8.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by four hundred United States Dollars (400.- USD) so as to raise it from its present amount of forty-two million five hundred and twenty-seven thousand six hundred United States Dollars (42,527,600.- USD) up to forty-two million five hundred and twenty-eight thousand United States Dollars (42,528,000.- USD) by the issue and the subscription of two hundred (200) new Class C shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing Class C shares.

*Second resolution*

*Subscription and Payment*

With the agreement of all the shareholders, the two hundred (200) new Class C shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) have all been subscribed by Anglo American South Africa Limited, a company with its registered address at 44 Main Street, Johannesburg, 2011, South Africa, incorporated on 25<sup>th</sup> September 1917 under the number 1917/005309/06.

Anglo American South Africa Limited, prenamed paid the shares up in cash by a total amount of two million United States Dollars (2,000,000.-USD) of which four hundred United States Dollars (400.- USD) were allotted to the corporate share capital and the balance to the share premium account.

The amount of two million United States Dollars (2,000,000.- USD), paid for the new shares, is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Third resolution*

The meeting decides to change the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), and to convert the existing twenty-one million two hundred and sixty-four thousand (21,264,000) shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each divided into ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of Class "A", ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of Class "B" and fourteen thousand (14,000) ordinary shares of Class "C" into twenty-one million two hundred and sixty-four thousand (21,264,000) corporate units with a par value of two United States dollars (2.- USD) each divided into ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary corporate units of Class "A", ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary corporate units of Class "B" and fourteen thousand (14,000) ordinary corporate units of Class "C".

By this transformation of the stock company into a limited liability company, no new company is created; the limited liability company is the continuation of the stock company such as it existed until now, with the same legal personality and without any change intervening so much in the assets than in the liabilities of this company.

*Fourth resolution*

The meeting decides to change the name of the company into "A.R.H. LIMITED".

*Fifth resolution*

The meeting decides to dismiss all the directors and the statutory auditor and to give them full and entire discharge for the execution of their mandate.

*Sixth resolution*

The meeting decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, in order to reflect such action, and to give them the following wording:

**Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

**Art. 2. Name.** The Company is incorporated under the name of "A.R.H. LIMITED".

**Art. 3. Object.**

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To acquire, hold and dispose of, by any means, directly or indirectly, participatory interests or obligations in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests.

(b) The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issuer of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

(c) To acquire and manage negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(d) The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

(e) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(f) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

(g) To participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

**Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2 It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 Where the board of directors of the Company determine that extraordinary events of a political, economic or social nature, have occurred or are imminent and that these developments or events would likely impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Duration.**

5.1 The Company is established for an unlimited period.

**Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6. Capital.**

6.1 The Company's issued capital is set at forty-two million five hundred and twenty-eight thousand United States Dollars (42,528,000.-USD), represented by twenty-one million two hundred and sixty-four thousand (21,264,000) corporate units with a par value of two United States dollars (2.- USD) each divided into ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary corporate units of Class "A", ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary corporate units of Class "B" and fourteen thousand (14,000) ordinary corporate units of Class "C", all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the shareholders may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by Luxembourg law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all shareholders; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

**Art. 7. Shares.**

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Shares may be freely transferred among shareholders.

7.3 If there is more than one shareholder

the shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders in a shareholders' meeting representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

7.4 Share certificates may be issued to shareholders in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person at their representative towards the Company. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

**Title III. - Management**

**Art. 8. Directors.**

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders that sets the term of their office. The directors need not be shareholders.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

#### **Art. 9. Powers of Directors.**

9.1 The board of directors shall have all powers, save those reserved by the Law or these Articles for the general meeting, to perform such acts and carry out such operations as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 Subject to Article 9.3, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a shareholder of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.3 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

9.4 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated by resolution of the sole director or board of directors.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman of the meeting.

10.6 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

#### **Art. 11. Liability of the Directors.**

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

(a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;

(b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or

(d) discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

#### **Art. 12. Directors' Interests.**

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

#### **Art. 13. Disqualification of Directors.**

13.1 The office of director shall, ipso facto, be vacated:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

(b) if by notice in writing he resigns his office; or

(c) if he is prohibited by the Law from being a director; or

(d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

### **Title IV. - Decisions of the shareholders**

#### **Art. 14. Powers and Voting Rights.**

14.1 The shareholders have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each shareholder shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4 In the event that the Company has a single shareholder, such single shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 15. Form, Quorum and Majority.**

15.1 Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

15.3 Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. An appointed proxy need not be a shareholder.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the shareholders present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the shareholders in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, (where the number of shareholders does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles), such resolution shall be duly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the shareholders, and after a second submission to the shareholders by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.7 Any amendment to these Articles, to dissolve and liquidate the Company, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of shareholders representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

##### **Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.**

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company.

##### **Art. 17. Allocation of Profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### **Title VII. - Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a shareholder.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### **Title VIII. - General provisions**

##### **Art. 19. General.**

19.1 All matters not governed by these Art.s shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

##### *Seventh resolution*

The meeting decides to appoint as directors of the Company, for an unlimited period,

a) Mr Alexander Francis PACE-BONELLO, General Manager, born in Mtarfa (Malta) on 1 February 1957, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;



- b) Mrs Jacqueline Anne McNALLY, Company Secretary, born in Ipswich (United Kingdom) on 1 February 1968, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- c) Mr Arjan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, born in Singapore on 7 November 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- d) Mr Hans Arend HAIJE, Tax Manager, born in Haarlem (The Netherlands) on 1 March 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- e) Mrs Christina GOOSEN, Tax Manager, born in Johannesburg, South Africa on 11 May 1974, with professional address at 45, Main Street, Johannesburg, 2001, South Africa; and
- f) Mr Saleh MAYET, Head of Finance, born in Johannesburg, South Africa on 5 March 1956, with professional address at 45, Main Street, Johannesburg, 2001, South Africa;

#### *Eighth resolution*

The meeting ACKNOWLEDGES that the twenty-one million two hundred and sixty-four thousand (21,264,000) corporate units with a par value of two United States dollars (2.- USD) each divided into ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary corporate units of Class "A", ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary corporate units of Class "B" and fourteen thousand (14,000) ordinary corporate units of Class "C" are allocated as follows:

- a- Class "A": ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) corporate units held by Minpress Investments S.à r.l.;
- b.- Class "B": ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) corporate units held by Minpress Investments S.à r.l.; and
- c.- Class "C": fourteen thousand (14,000) corporate units held by Anglo American South Africa Limited

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 6,200.- EUR. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "A.R.H. LIMITED S.A.", avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16.080, constituée sous la dénomination AUSTRALUX S.A. suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 235 du 30 octobre 1978.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 995 du 11 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Craig WILLIAMSON, Assistant Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg, 48, rue de la Bragance.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de 400,- USD pour le porter du montant de 42.527.600,- USD à 42.528.000,- USD par l'émission de 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,- USD chacune.
- 2.- Souscription et libération des actions nouvelles.
- 3.- Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social.

4.- Modification de la dénomination en "A.R.H. Limited".

5.- Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société avec effet à la date de l'assemblée générale.

6.- Nominations statutaires.

7.- Refonte complète des statuts.

8.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

Aucunes d'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent dollars des Etats-Unis (400,- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante-deux millions cinq cent vingt-sept mille six cents dollars des Etats-Unis (42.527.600,- USD) à quarante-deux millions cinq cent vingt-huit mille dollars des Etats-Unis (42.528.000,- USD) par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

##### *Souscription et Libération*

Avec l'accord de tous les actionnaires, les deux cents (200) actions nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune ont été souscrites par Anglo American South Africa Limited, une société ayant son siège social à 44 Main Street, Johannesburg à 2011, Afrique du Sud, constituée le 25 septembre 1917, sous le numéro 1917/005309/06.

Anglo American South Africa Limited, préqualifié, a libéré les actions par un apport en espèces d'un montant total de deux millions de dollars des Etats-Unis (2.000.000,- USD), dont quatre cents dollars des Etats-Unis (400,- USD) sont alloués au capital social de la société et le solde est alloué au compte prime d'émission.

Le montant de deux millions de dollars des Etats-Unis (2.000.000,-USD), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de transformer les vingt- et-un millions deux cent soixante-quatre mille (21.264.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, divisé en dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe "A", dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe "B" et quatorze mille (14.000) actions ordinaires de classe "C" en vingt-et-un millions deux cent soixante-quatre mille (21.264.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, divisé en dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) parts sociales ordinaires de classe "A", dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) parts sociales ordinaires de classe "B" et quatorze mille (14.000) parts sociales ordinaires de classe "C".

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "A.R.H. LIMITED".

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée révoque tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Nom.** La Société est constituée sous le nom de A.R.H. LIMITED

### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Elle peut acquérir, détenir et disposer par n'importe quel moyen, directement ou indirectement, de participations ou d'obligations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations.

(b) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société

(c) Acquérir et gérer des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(d) La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(e) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(f) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

(g) Participer dans la création, développement, gestion et contrôle de n'importe quelle société ou entreprise.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables "Société de Participations Financières" pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera menée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

### **Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution du conseil d'administration et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adopté à la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 Il peut être créé par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque le conseil d'administration de la société détermine que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

### **Art. 5. Durée.**

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales**

### **Art. 6. Capital.**

6.1 La Société a un capital émis de quarante-deux millions cinq cent vingt-huit mille dollars des Etats-Unis (42.528.000,- USD) représenté par vingt-et-un millions deux cent soixante-quatre mille (21.264.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, divisé en dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) parts sociales ordinaires de classe "A", dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) parts sociales ordinaires de classe

"B" et quatorze mille (14.000) parts sociales ordinaires de classe "C", toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi Luxembourgeoise, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

#### **Art. 7. Parts sociales.**

7.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

7.3 En cas de pluralité d'associés

la cession aux associés est possible seulement avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

7.4 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux actionnaires dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

### **Titre III. - Gestion**

#### **Art. 8. Gérants.**

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables Sans préavis et sans notice.

#### **Art. 9. Pouvoirs des Gérants.**

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs, sauf ceux réservés par la loi ou ces Articles pour l'assemblée générale pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Sous réserve de l'Article 9.3, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.3 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.4 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par résolution de l'associé unique ou du conseil d'administration

#### **Art. 10. Procédure.**

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmée dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président de la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale des actionnaires

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

#### **Art. 12. Intérêts des gérants.**

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

#### **Art. 13. Disqualification des gérants.** Le poste de gérant sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables;

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

#### **Titre IV. - Résolutions des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.**

14.1 Les actionnaires ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectuées ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.**

15.1 Il sera donné à tous les actionnaires un avis de toute assemblée générale des s selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un actionnaire détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout actionnaires a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des actionnaires présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les actionnaires réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les actionnaires, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

#### **Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions**

##### **Art. 16. Exercice social et Comptes annuels**

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année ("Exercice Social").

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec un annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et actionnaires envers la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

##### **Art. 17. Affectation des bénéfices.**

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux actionnaires en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.



17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

## **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **Titre VIII. - Dispositions générales**

### **Art. 19. Général.**

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérants, pour une durée illimitée,

a) Mr Alexander Francis PACE-BONELLO, General Manager, né à Mtarfa (Malte) le 1<sup>er</sup> février 1957, ayant son adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

b) Mme Jacqueline Anne McNALLY, Company Secretary, née à Ipswich (Royaume-Uni) le 1<sup>er</sup> février 1968, ayant son adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

c) Mr Arjan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, né à Singapore le 7 novembre 1969, ayant son adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

d) Mr Hans Arend HAIJE, Tax Manager, né à Haarlem (Pays-Bas) le 1<sup>er</sup> mars 1969, ayant son adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

e) Mme Christina GOOSEN, Tax Manager, née à Johannesburg, Afrique du Sud le 11 mai 1974, ayant son adresse professionnelle à 45, Main Street, Johannesburg, 2001, Afrique du Sud; and

f) Mr Saleh MAYET, Head of Finance, né à Johannesburg, Afrique du Sud le 5 mars 1956, ayant son adresse professionnelle à 45, Main Street, Johannesburg, 2001, Afrique du Sud;

#### *Sixième résolution*

L'assemblée constate que les vingt-et-un millions deux cent soixante-quatre mille (21.264.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, divisé en dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) parts sociales ordinaires de classe "A", dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) parts sociales ordinaires de classe "B" et quatorze mille (14.000) parts sociales ordinaires de classe "C", sont détenues comme suit:

a- Classe "A": dix millions six cent vingt-cinq mille (10,625,000) parts sociales ordinaires détenues par Minpress Investments S.à r.l.;

b.- Classe "B": dix millions six cent vingt-cinq mille (10,625,000) parts sociales ordinaires détenues Minpress Investments S.à r.l.; et

c.- Classe "C": quatorze mille (14,000) parts sociales ordinaires détenues Anglo American South Africa Limited

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 6.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Craig WILLIAMSON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2011. Relation GRE/2011/3038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011119251/733.

(110137045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**3A Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 59.381.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124145/10.

(110142566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Bucomi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 104.702.

Par la présente, je suis au regret de vous informer que j'entends démissionner avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2011 de mon mandat d'administrateur de la société Bucomi S.A., établie et ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du Canal, constituée par-devant le notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch-sur-alzette le 07 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.702.

Savonnières Devant Bar, le 1<sup>er</sup> Août 2011.

Mme Josiane Michelot.

Référence de publication: 2011124148/12.

(110141120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Bucomi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 104.702.

Par la présente, je suis au regret de vous informer que j'entends démissionner avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2011 de mon mandat de commissaire aux comptes de la société Bucomi S.A., établie et ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du Canal, constituée par-devant le notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch-sur-alzette le 07 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.702.

Savonnières Devant Bar, le 1<sup>er</sup> Août 2011.

Mr MICHELOT Bernard.

Référence de publication: 2011124149/12.

(110141121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**L.A.R. Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 146.138.

A l'attention de messieurs les associés

Vous prendrez note de ma décision de dénoncer le siège conclu avec votre société et de fait, à dater de ce jour, le siège de la société LARIMMO sarl n'est plus au 9 rue de Diekirch à Lintgen.

Lintgen, le 30/08/2011.

Kahia Denis.

Référence de publication: 2011124153/10.

(110141263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**FINANCO International GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7681 Waldbillig, 9, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 108.270.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124166/10.

(110142927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

**Ortalis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.111.

Claudia HERBER

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, née le 6 septembre 1965 à Irmenach, Allemagne,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée

ORTALIS HOLDINGS S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 127111

Date effective: 30 août 2011

Luxembourg, le 30 août 2011.

Claudia HERBER.

Référence de publication: 2011124157/16.

(110141387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Ortalis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 127.111.

Le siège de la société ORTALIS HOLDINGS S.à r.l., domiciliée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 127111 a été dénoncé par son agent domiciliataire Carey S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122743 avec effet au 30 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011124159/14.

(110141390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**N.F. Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.903.

Constituée en date du 10 novembre 2000, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011:

que suite à une cession de parts intervenues sous seing privé, les parts sociales sont dès à présent souscrites ainsi:

Monsieur MELLAIIME Faouzi, gérant de sociétés, né le 2 décembre 1981 à Metz (F),

demeurant au 16, Route de Lorry F – 57050 METZ . . . . . 500 parts sociales

Suite à la démission de Monsieur Abdou Khader FALL de son poste de gérant, il a été décidé de nommer un nouveau gérant:

Monsieur MELLAIIME Faouzi, gérant de sociétés, né le 2 décembre 1981 à Metz (F), demeurant au 16, Route de Lorry F – 57050 METZ.

Le gérant peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Fait et passé à Pétange, en date de la présente.

Référence de publication: 2011125382/19.

(110144351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Papillon Bleu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 131.809.

Par la présente, je suis au regret de vous informer que j'entends démissionner avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 de mon mandat d'administrateur de la société Papillon Bleu S.A établie et ayant son siège social à L-4050 Esch sur Alzette, 41 rue du Canal, constituée par-devant le notaire Aloyse Biel de résidence à Esch sur Alzette le 19 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.809(R.C.S).

Le 29 Août 2011.

Mlle Bouchy Carine.

Référence de publication: 2011124160/12.

(110141117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**deal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.424.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/09/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011124167/12.

(110143316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**d2lab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 117.401.

*Extrait du conseil d'administration du 01/02/11*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011124168/12.

(110143157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Apety Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.964.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011124177/12.

(110143253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Agence de Voyages GLOBUS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6905 Niederanven, Centre Commercial Les Arcades.  
R.C.S. Luxembourg B 25.282.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124171/9.

(110142889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Apety Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 133.964.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011124178/12.

(110143254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Arlaf Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124192/9.

(110143120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Apety Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 133.964.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011124179/12.

(110143255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Apety Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 133.964.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011124180/12.

(110143256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Acire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 101.396.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2011124182/11.

(110142995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Cogear, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 104.212.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance en date du 28 avril 2011 que le siège social de la société a été transféré du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011124217/12.

(110143000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 114.721.

La liste de signatures autorisées au 30 Juin 2011, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation du Conseil d'Administration de la société en date du 30 Juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Septembre 2011. \*

Référence de publication: 2011124184/11.

(110142890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Agence Immo Héros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.271.

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le trente août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Robert HÉROS, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 8 novembre 1962, demeurant à L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "AGENCE IMMO HÉROS S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec achat, vente et location de tous biens immobiliers se trouvant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.



**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Robert HÉROS, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 8 novembre 1962, demeurant à L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

#### *Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Robert HÉROS, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Robert HÉROS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2011. Relation: LAC/2011/38813. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 septembre 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011125538/83.

(110143463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**AG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.426.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 5 septembre 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration;
2. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 5<sup>th</sup> 2011, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board.
- 2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2011124185/14.

(110143363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**AG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.426.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.11.

Référence de publication: 2011124186/10.

(110143364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Arfis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARFIS SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011124190/11.

(110143313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Arfis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARFIS SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2011124191/11.

(110143317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Assya Capital Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.973.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 août 2011*

Le Conseil d'Administration a pris acte du décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011 et a décidé de ne pas procéder pour la moment à son remplacement par voie de cooptation, tel que prévu par l'article 6 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASSYA CAPITAL LUXEMBOURG*

Référence de publication: 2011124193/13.

(110142874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Atlante International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 96.752.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124194/9.

(110142899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Brock Enterprises S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.969.

---

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le Gérant Unique de la société à savoir Lux Business Management S.à.r.l. a changé d'adresse et que son siège social est désormais au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011124199/14.

(110142938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Blenheim Orange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.776.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124205/11.

(110143181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Bureau d'Architecture Lodomez, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 120.032.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de Bureau d'architecture Lodomez Sarl a été changé:

ancienne dénomination:

L – 9980 WILWERDANGE Rue Principale 26

nouvelle dénomination:

L – 9980 WILWERDANGE Hauptstrooss 44

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011124206/15.

(110142904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Carlys SC, Société Civile.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.509.

*Extrait des cessions de parts du 27 juillet 2011*

1) Monsieur Patrick Gardavoir et Monsieur Anthony CHOTARD ne sont plus associés de CARLYS SC.

2) Monsieur Walter Weiler, né le 21 décembre 1959 à Vienne (AT), demeurant 26, avenue Thierry à F-92410 Ville d'Avray, possède 5 parts d'intérêts de CARLYS SC.

3) Madame Fariba KASHEFI, né le 30 décembre 1965 à TURBAT (IRAN), demeurant 369, Niederrheinstrasse à D-40489 Düsseldorf, possède 5 parts d'intérêts de CARLYS SC.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011124213/14.

(110143140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Someco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 90.576.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011128630/10.

(110147738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Someco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 90.576.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011128628/10.

(110147728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---